

FLASH INFO DU SIRTOM SUD-FRANCILIEN - 1^{ER} SEMESTRE 2021



Le SIRTOM SUD-FRANCILIEN assure la collecte des déchets de son territoire et accompagne l'ensemble des habitants des 36 communes adhérentes au syndicat.

Objectifs ? Réduire le volume des déchets, favoriser le recyclage des vêtements, du papier, du verre et des emballages ménagers. Sur le terrain, les actions se multiplient dans ce sens : animations pédagogiques avec les enfants, ateliers de sensibilisation au compostage pour tous, échanges au quotidien avec les habitants.

Cette proximité des agents et des élus du syndicat est complétée par des services variés et pratiques : le ramassage des encombrants deux fois par an, le remplacement gratuitement des volumes des bacs, la distribution de sacs rouges en cas d'un surcroît de déchets en partenariat avec les guichets des mairies.

Mais aussi un fléau explosant qui préoccupe les élus à travers les incivilités en luttant contre les dépôts sauvages. Parmi les moyens de lutte, des « pièges photographiques » fournis par le SIRTOM à toutes ses communes volontaires avec un partenariat affiché de l'ONF pour aider les élus à la gestion des appareils.

L'année 2019 aura également été rythmée avec les études et le renouvellement du marché de collecte qui prendra en compte une meilleure optimisation des plannings pour revenir aux seuls jours ouvrables de la semaine, mais garantissant toujours le service lors des jours fériés. Le SIRTOM a renouvelé sa confiance à l'entreprise ESD pour 7 ans et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Seul point noir, la répercussion des tarifs du SIREDOM très endetté dans le cadre du traitement qui lui est confié, impactera lourdement la fiscalité des administrés. Dans un 1^{er} temps, le SIREDOM a appliqué une augmentation de 65.13 % de la part fixe par habitant (4.95 € HT /hab) auquel s'ajoute la TGAP (1.12 € HT /hab) entre 2018 et 2019. Pour retrouver une orthodoxie financière, le SIREDOM a proposé un pacte financier de redressement sur 6 ans pour la période 2020 - 2026, avec une augmentation de 5,5 € HT de la part fixe par habitant, permettant à la fin de la prochaine mandature, de supprimer son encours avec la SEMARDEL, de rembourser les biens non amortis du CITD et de financer ses contentieux notamment avec PAPREC et la SITREVA.

C'est un fait, le déchet coûtera de plus en plus cher à traiter et à transporter.

1. D'abord, il faut tendre à le réduire ou à le supprimer : agir sur les volumes reste le plus sage des leviers.
2. Ensuite, les déchets valorisables doivent redevenir ce qu'ils étaient avant d'être « déchet » : des matières. Si déchet il y a, qu'il soit un déchet de qualité auquel nous pourrions donner le nom de « matière ».
3. Enfin si l'on veut agir sur le transport, on peut le faire à deux niveaux : sur la proximité de ses filières et sur la densification de ses déchets/matières.

Tout le monde a intérêt à tirer vers le haut cette économie du déchet d'un autre temps auquel on avait fini par s'habituer. Non ! Creuser un trou et y déverser ses déchets n'est plus un fonctionnement viable aujourd'hui. Les énergies et les idées sont là, l'économie circulaire n'attendait qu'un coup de pouce pour prendre son envol...

Valorisons nos Ressources !

Pascal SIMONNOT
Président du Sirtom Sud-Francilien
Maire de Moigny-sur-École

